



Vélo électrique (VTT, VTC)

2 dispositifs pour encourager les mobilités douces

Saint-Flour Communauté encourage les mobilités douces et la pratique du Vélo à assistance électrique, équipement particulièrement adapté dans nos territoires de moyenne montagne.

Afin de favoriser la pratique des sports et activités de pleine nature, l'utilisation de modes de mobilité douce et la découverte ou redécouverte de nos paysages par les sentiers cyclables, les élus de Saint-Flour Communauté ont adopté en Conseil communautaire le 14 décembre 2020 un dispositif visant à encourager la pratique du Vélo à assistance électrique, équipement particulièrement adapté dans nos territoires de moyenne montagne.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet territorial de développement durable intercommunal et de la réalisation du schéma cyclable de l'intercommunalité. Ce dernier définit des orientations stratégiques permettant le développement de la pratique du vélo tant pour des déplacements quotidiens que de loisirs.

Le dispositif adopté se compose de 2 mesures :

- Une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique
- La mise en place de tarifs attractifs de location de vélos à assistance électrique

On en parle sur Radio Margeride :



Aide à l'acquisition



(Re)-Découvrez le Cantal !